



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 juin 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Ferreira, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière ainsi qu'Isabelle N. Miron, conseillère, district de l'Orée-du-Parc, Marie-France Laviolette, directrice intérimaire, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2025-431

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13 ET 21 MAI 2025 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 13 ET 20 MAI 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 13 et 21 mai 2025 ainsi que des séances spéciales tenues les 13 et 20 mai 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-432

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION HORS DES HEURES PERMISES - 425, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction visant à remplacer 16 unités de climatisation sur le toit du bâtiment situé au 425, boulevard Saint-Joseph ont été autorisés par le permis de construire numéro 2025-40652 délivré par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui réalise ces travaux, l'entreprise NSani Compagnie Ltée, a demandé une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit étant donné qu'il compte réaliser ces travaux de nuit (entre 21 h et 7 h);

CONSIDÉRANT QUE le recours aux travaux de nuit est requis pour assurer la sécurité des utilisateurs du centre commercial durant le jour étant donné que plusieurs grues seront en circulation autour du bâtiment durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux, prévus du lundi au vendredi de 21 h à 7 h, débiteront le 1^{er} juillet 2025 et s'étaleront sur trois semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de remplacement des unités de ventilation sur le toit du bâtiment situé au 425, boulevard Saint-Joseph, des travaux impliquant l'utilisation d'une grue devant circuler autour de l'édifice doivent être effectués entre 21 h et 7 h, du lundi au vendredi, à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de trois semaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entreprise NSani Compagnie Ltée à effectuer les travaux nécessitant l'utilisation de grues entre 21 h et 7 h, du lundi au vendredi, à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de trois semaines, dans le cadre du projet de remplacement des unités de ventilation sur le bâtiment situé au 425, boulevard Saint-Joseph.

Adoptée

CE-2025-433

SOUSSION 2025 SP 122 - AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE LA TIRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Envert & Fils (6535755 Canada inc.), 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour l'aménagement d'un lien cyclable sur l'avenue des Grands-Jardins, entre la rue Saint-Louis et l'avenue du Bic ainsi qu'à l'aménagement d'un sentier polyvalent en milieu boisé, entre la rue de la Tire et l'avenue des Grands-Jardins, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 985 906,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mai 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-434

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUSSION 2023 SP 214 - ACHAT DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-541 du 28 juin 2023, a adjugé un contrat à la firme Brenntag Canada inc., pour l'achat de polymère pour l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant approximatif de 378 101,04 \$ pour un an, incluant les taxes, avec la possibilité de le renouveler pour trois périodes additionnelles d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-524 du 10 juillet 2024, a autorisé un premier renouvellement du contrat pour la période du 1^{er} juin 2024 au 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-53 du 28 janvier 2025, a autorisé un premier montant additionnel de 280 159,58 \$ incluant les taxes, portant le coût total du contrat à la suite de cet ajustement au montant de 1 066 000,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.6 du cahier de charges générales prévoit que les quantités sont basées sur une estimation en fonction des observations des années antérieures et des besoins futurs projetés et qu'elles sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 112 514,54 \$ incluant les taxes, à la firme Brenntag Canada inc., sur la base du prix unitaire apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2023 SP 214.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 1 178 514,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-435

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 109 - COLLECTE DES ORDURES, DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES ENCOMBRANTS - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-637 du 5 juillet 2023, adjugeait un contrat à la firme Derichebourg pour la collecte des ordures, des matières compostables et des encombrants sur tout le territoire de la ville, pour un montant approximatif de 66 301 413,14 \$ incluant les taxes, pour la période du 30 mai 2024 au 26 mai 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 du cahier Devis mentionne que le contrat incluait un projet pilote de collecte des matières compostables aux ICI (industries, commerces et institutions) présents sur le territoire de la ville pour la période du 3 juin 2024 au 31 mai 2025. La fin de ce projet pilote devait être suivie par le lancement d'un appel d'offres en 2025 pour étendre ce service à la grandeur de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58.1 du cahier Devis mentionne que la durée du projet pilote peut être modifiée par la Ville si elle le juge nécessaire afin de compléter son exercice de planification du prochain service de collecte des ICI;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'ICI participant au projet pilote est inférieur aux attentes de la Ville et que la division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'eau et des matières résiduelles estime qu'il est plus opportun de reporter cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Cahier des charges particulières mentionne que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels de la Ville en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 264 553,73 \$ incluant les taxes, à la firme Derichebourg Canada Environment inc., sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2023 SP 109.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 66 565 966,87 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 et 2027 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-436

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 464 - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-66 du 7 février 2024, adjugeait un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc., pour la fourniture de services de collecte des matières recyclables, incluant l'option de fourniture et d'utilisation de systèmes de prise d'images pour le suivi des anomalies de collecte pour l'ensemble des camions de collecte, pour un montant total approximatif de 39 906 832,92 \$ incluant les taxes, pour une période de 60 mois avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 du Cahier des charges particulières mentionne que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels de la Ville en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 31 du Cahier des charges particulières mentionne que la Ville peut, en tout temps et avec l'autorité compétente s'il y a lieu, apporter des modifications au contrat au moyen d'un ordre de changement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 400 895,70 \$ incluant les taxes, à la firme Environnement Routier NRJ inc., le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres 2023 SP 464.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 40 307 728,62 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires, et ce, jusqu’à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-437 MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES ALAIN ET CLAUDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Alain et Claude, dossier RS-24-384, comme illustré au plan numéro CRO-25-078 du 2 avril 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Alain	Ouest	Sur toute la longueur	Décembre à mars
Rue Claude	Ouest	Sur toute la longueur	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25- 078 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-438* CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES - CESSIION DE TERRAIN À TITRE GRATUIT À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA CITÉ DES OUTAOUAIS - 40, BOULEVARD DE LA TECHNOLOGIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 232 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé au 40, boulevard de la Technologie;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération intercoopérative en habitation de l’ouest du Québec (FIHAB) a formulé une demande à la Ville visant la construction de 40 logements abordables sur la propriété précitée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette demande, le conseil municipal a approuvé le 22 octobre 2024, en vertu de la résolution numéro CM-2024-804, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le tout conditionnel à l'autorisation par le conseil municipal de la cession du terrain au profit de la FIHAB;

CONSIDÉRANT QUE le 19 novembre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro CM-2024-850 exprimant ainsi un appui favorable à ce projet. Le conseil municipal a également décidé de réserver le lot 5 232 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour le projet de construction de 40 logements abordables en vue d'une cession à titre gratuit du terrain à la FIHAB, le tout conditionnellement à l'acceptation du projet dans un programme de subvention pour le logement social et abordable;

CONSIDÉRANT QUE la FIHAB, qui est un regroupement de coopératives d'habitation en Outaouais et dans d'autres régions du Québec, a agi auprès de la Ville à titre de porte-parole de l'une de ses coopératives, soit la Coopérative de solidarité de la Cité des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec la Coopérative de solidarité de la Cité des Outaouais ont permis de conclure une promesse d'achat à titre gratuit, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville et aux autres conditions stipulées dans l'entente dûment signée par le promettant acheteur le 30 avril 2025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de céder à titre gratuit le lot 5 232 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 3 116,1 m², à la Coopérative de solidarité de la Cité des Outaouais pour le projet de construction de 40 logements abordables;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à la promesse d'achat, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de mandater le Service des affaires juridiques, advenant le défaut de la Coopérative de solidarité de la Cité des Outaouais à respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de retirer le caractère public du lot 5 232 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-439

PÉRIODE OPTIONNELLE ET AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE -
SOUSSION 2021 SP 053 - CERTIFICATION D'ÉQUIPEMENT DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme Battleshield Industries Limited sont valides et que deux périodes optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de calcul sur trois ans s'est produite. Le montant prévu pour le CE-2021-294 aurait dû être de 113 514,82 \$ taxes incluses, et non de 105 868,98 \$. Après correction des montants annuels et application des indexations annuelles prévues au contrat, le montant total réel s'élève à 118 118,24 \$ taxes incluses, pour la période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu au CE-2021-294 pour la période de renouvellement d'une année, incluant l'indexation, aurait dû être de 41 915,86 \$ taxes incluses, et non de 39 277,71 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat d'un montant de 42 526,39 \$ taxes incluses, à la firme Battleshield Industries Limited, pour la certification d'équipements du Service de sécurité d'incendie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 24 mars 2021, portant ainsi la valeur totale à 202 560,49 \$ taxes incluses;
- le trésorier à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat;
- le trésorier à prévoir les sommes nécessaires aux budgets de l'année 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire	Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
10323.01-63310	STP GFE-Atelier mécanique – Incendie – Entretien et réparation matériel roulant et équipements	42 526,39 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-440

SOUSSION 2025 SP 185 - ACHAT DE MATÉRIAUX EN VRAC - SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour la fourniture et le transport de matériaux en vrac pour un montant approximatif de 750 029,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 30 avril 2025, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les contrats prendront effet à compter du 18 juin 2025 et prendront fin le 17 juin 2026 et pourront être renouvelés pour une période additionnelle d’une année, ce qui porterait la valeur totale des contrats à 1 500 058,48 \$ incluant les taxes.

Dans le cas où les contrats sont renouvelés pour la période additionnelle d’une année, les prix unitaires seront indexés selon l’indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2026 et 2027, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à se prévaloir de l’année optionnelle prévue au contrat, au besoin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-441*

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire s’associer à des organismes pour contribuer au développement d’une offre de services en sport, en loisir, en plein air et en développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s’est dotée d’un Cadre de soutien au développement des communautés visant à appuyer les initiatives d’organismes voués aux loisirs, aux sports, au plein air et au développement des communautés dont la mise à jour a été adoptée par le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2024-743;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau désirent poursuivre leur collaboration pour le développement des communautés du Vieux-Gatineau et souhaitent maintenir le protocole d’entente entériné le 23 janvier 2024 (CM-2024-48);

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau ont convenu que le volet 3 du protocole d’entente (CM-2024-48) devait être revu pour donner suite à une décision de la communauté de mettre sur pause la démarche de revitalisation urbaine intégrée;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme a fait une demande de réaffectation de la somme de 65 000 \$ allouée à la démarche de revitalisation urbaine intégrée à la suite d’une analyse des besoins actuels du quartier qui a permis d’identifier des priorités nécessitant un appui financier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a procédé à l’analyse de cette demande et qu’il est favorable à réaffecter la somme vers de nouveaux objectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d’approuver l’addenda au protocole d’entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l’organisme Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau;

- d’autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l’assistante-greffière à signer l’addenda au protocole d’entente de partenariat avec l’organisme Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, joint à la présente ainsi que tout autre document afin de leur donner plein effet;
- d’autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à reconduire l’addenda en 2027 et 2028, et ce, suivant l’évaluation de l’année 2026 permettant d’identifier les besoins de la communauté;
- d’autoriser le trésorier à maintenir les fonds engagés et à effectuer les versements tels qu’identifiés à l’entente avec l’organisme ainsi qu’à l’addenda ci-joint à la présente, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-442

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PRIX BRITISH - 14 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix British se déroulera le 14 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l’événement;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont prévus au budget municipal, selon les modalités en vigueur au Programme de soutien aux événements, via la résolution numéro CM-2025-42;

CONSIDÉRANT QUE l’installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l’organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture des routes et des stationnements (incluant les horodateurs) selon l’horaire suivant :

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements et rues fermés
Jeudi 12 juin 2025	00 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	00 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Vendredi 13 juin 2025	00 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	00 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	8 h à 15 h	Rue Principale – Entre les rues Jubilée et Court
Samedi 14 juin 2025	00 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Symmes
	00 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Symmes

	8 h à 22 h	Rue Principale – Entre les rues Dozois et Court
	9 h à 20 h	Rue Principale – Entre les rues Jubilée et Court
	9 h à 20 h	Rue Court – Entre les rues Principale et du Patrimoine
	9 h à 20 h	Rue du Patrimoine – Entre les rues Court et Jubilée
	9 h à 20 h	Rue Jubilée – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Dimanche 15 juin 2025	00 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et rue Principale
	00 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Lundi 16 juin 2025	00 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	00 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	8 h à 15 h	Rue Principale – Entre les rues Jubilée et Court
Mardi 17 juin 2025	00 h à 15 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	00 h à 15 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale

Les stationnements suivants doivent être fermés de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements fermés
Vendredi 13 juin 2025	18 h à 24 h	Rue du Couvent – Entre la rue Front et le chemin Eardley
	18 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues Principale et Symmes
	15 h à 24 h	Rue Principale – Entre les rues Jubilée et Court
	18 h à 24 h	Rue Court – Entre les rues Principale et du Patrimoine
	18 h à 24 h	Rue du Patrimoine – Entre les rues Court et Jubilée
	18 h à 24 h	Rue Jubilée – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Samedi 14 juin 2025	00 h à 24 h	Rue du Couvent – Entre la rue Front et le chemin Eardley
	00 h à 8 h	Rue Principale – Entre les rues Dozois et Court
	00 h à 9 h	Rue Principale – Entre les rues Jubilée et Court
	00 h à 9 h	Rue Court – Entre les rues Principale et du Patrimoine
	00 h à 9 h	Rue du Patrimoine – Entre les rues Court et Jubilée
	00 h à 9 h	Rue Jubilée – Entre les rues du Patrimoine et Principale

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2025-443*

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PRÊT À USAGE D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Festival de montgolfières de Gatineau (FMG) ont signé une entente de prêt à usage d'un immeuble municipal en 2020 et que celle-ci prend fin le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent que l'emprunteur demeure au même endroit pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les parties doivent renouveler annuellement l'entente de financement dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements en janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de location ajustée sera inscrite à la nouvelle entente de financement;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine entente de prêt à usage d'un immeuble municipal sera partie prenante de la nouvelle entente de financement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de prolonger l'entente de prêt à usage d'un immeuble municipal et ses annexes avec le Festival de montgolfières de Gatineau (FMG) jusqu'au 31 décembre 2025 en maintenant les mêmes conditions, à l'exception du service internet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-444

APPEL DE PROJETS 2025-2026 DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE VIOLENCE SEXUELLE

CONSIDÉRANT l'engagement du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) en matière de violence conjugale et son désir d'intensifier ses actions concernant les interventions et la prévention en matière de criminalité reliée à la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec procède à un appel de projet visant la sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des programmes de prévention et de sensibilisation visant l'amélioration des connaissances sur la violence conjugale, l'amélioration des connaissances concernant les aspects légaux de la violence conjugale, particulièrement au niveau criminel, l'amélioration des connaissances des ressources d'aide disponible sur le territoire de la Ville de Gatineau et ce, dans le but de réduire l'incidence de la violence conjugale auprès des citoyens et citoyennes de Gatineau;

CONSIDÉRANT la nécessité de travailler en partenariat avec les organismes spécialisés en prévention et en intervention auprès des personnes victimes et auteurs de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE le SPVG est déterminé à soumettre une demande d'aide financière en lien avec cet appel de projets pour un montant annuel de 75 000 \$, et ce, pour une période de deux ans afin de réaliser deux vidéos de sensibilisation, du matériel promotionnel et des activités de promotion permettant aux professionnels et aux étudiants et étudiantes des milieux scolaires pour adultes et de niveau collégial de développer leur connaissance sur la problématique de violence conjugale, d'être en mesure de détecter plus facilement les personnes victimes et auteurs de violence conjugale et d'être en mesure d'accompagner ces personnes vers les ressources d'aide;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cette somme sera utilisée pour l'embauche d'une ressource humaine étudiante pour les périodes estivales 2026 et 2027 permettant de concrétiser notre projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le directeur du SPVG à soumettre et à signer, pour et en son nom, la demande d'aide financière pour l'appel de projet 2025-2026 du Secrétariat à la condition féminine pour des projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle;
- le directeur du SPVG à signer, pour et en son nom, tous les documents assujettis à cette demande d'aide financière;
- le directeur du SPVG à signer, pour et en son nom, la convention d'aide financière relative à cet appel de projets.

Adoptée

CE-2025-445

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 21 MAI 2025 AU 4 JUIN 2025 - LISTE 1

CONSIDÉRANT les demandes de financement présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Chevaliers de Colomb – Conseil 5281 Aylmer	Achat d’un défibrillateur	Monsieur Gilles Chagnon	De Lucerne (2)	1 500 \$
Association des femmes camerounaises du Canada	Soirée Gala 2025	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Association des Djiboutiens de la région de la capitale nationale	BBQ communautaire annuel 2025	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	De Touraine (11)	250 \$
46 ^e Groupe scouts des Draveurs	Camps d’été	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	De Touraine (11)	600 \$
46 ^e Groupe scouts des Draveurs	Camps d’été	Madame Catherine Craig-St-Louis	Du Carrefour-de-l’Hôpital (13)	500 \$
Les Commerçants du Secteur Aubry inc.	Festival Saucette en Showssettes	Madame Catherine Craig-St-Louis	Du Carrefour-de-l’Hôpital (13)	500 \$
Fondation québécoise du cancer	Continuer le soutien aux personnes atteintes du cancer	Madame Catherine Craig-St-Louis	Du Carrefour-de-l’Hôpital (13)	300 \$
Association des résidents Bellevue-Nord	Nouvelles enseignes réutilisables	Madame Alicia Lacasse-Brunet	De Bellevue (15)	3 500 \$
Maison de Quartier Notre-Dame	Projets 2025	Monsieur Denis Girouard	Du Lac-Beauchamp (16)	25 000 \$
Collectif apicole Apicentris	Participation à APIMONDIA	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	500 \$
Club d’âge d’or de la Bonne Humeur	Activités 2025	Monsieur Mario Aubé	De Masson-Angers (18)	3 500 \$
Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre	28 ^e classique de golf	Monsieur Mario Aubé	De Masson-Angers (18)	1 500 \$
École du Ruisseau	Bal des finissants	Monsieur Mario Aubé	De Masson-Angers (18)	500 \$
Marché Fermier de Buckingham	Marchés musicaux des Jeudis au parc	Monsieur Edmond Leclerc	De Buckingham (19)	1 000 \$
M-Ado Jeunes	30 ^e anniversaire	Monsieur Edmond Leclerc	De Buckingham (19)	2 000 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi des subventions ci-haut mentionnées;
- le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
1 500 \$	Chevaliers de Colomb-Conseil 5281 Aylmer	10047.02	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Lucerne (2)
250 \$	Association des femmes camerounaises du Canada	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Association des Djiboutiens de la région de la capitale nationale	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Touraine (11)
600 \$	46 ^e Groupe scouts des Draveurs	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Touraine (11)
500 \$	46 ^e Groupe scouts des Draveurs	10047.13	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Carrefour-de-l’Hôpital (13)
500 \$	Les Commerçants du Secteur Aubry inc.	10047.13	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Carrefour-de-l’Hôpital (13)
300 \$	Fondation québécoise du cancer	10047.13	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Carrefour-de-l’Hôpital (13)
3 500 \$	Association des résidents Bellevue-Nord	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Bellevue (15)
25 000 \$	Maison de Quartier Notre-Dame	10047.16	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Lac-Beauchamp (16)
500 \$	Collectif apicole Apicentris	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe-Gatineau (12)
3 500 \$	Club d’âge d’or de la Bonne Humeur	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Masson-Angers (18)
1 500 \$	Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Masson-Angers (18)
500 \$	École du Ruisseau	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Masson-Angers (18)

1 000 \$	Marché Fermier de Buckingham	10047.19	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Buckingham (19)
2 000 \$	M-Ado Jeunes	10047.19	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Buckingham (19)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-446

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 21 MAI AU 4 JUIN 2025 - LISTE 2

CONSIDÉRANT les demandes de financement présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Loisirs de la Guadeloupe -	Artisanat	Madame Isabelle N. Miron	De l'Orée-du-Parc (9)	1 000 \$
Centre d'exposition L'Imagier	Mission culturelle au sein du Parc de l'Imaginaire	Monsieur Steven Boivin	D'Aylmer (1)	10 000 \$
Loisirs de la Guadeloupe	Artisanat	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	500 \$
Groupe IDITEGO	Spectacle DUTARAME	Madame Anik Des Marais	De Mitigomijokan (5)	300 \$
Les Joyeux retraités	BBQ du 49 Mutchmore 2025	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	300 \$
Banque Alimentaire-Services Entraide (BASE)	Assurer la continuité et le développement des points de services de proximité auprès des résidents les plus vulnérables du secteur.	Monsieur Steve Moran	De Hull–Wright (7)	1 500 \$
Association Communautaire de la Croisée -	Projet d'achat de bac à jouer et jouets	Madame Caroline Murray	De Deschênes (3)	452,94 \$
La Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	50 ^e anniversaire de la CORPO	Madame Isabelle N. Miron	De l'Orée-du-Parc (9)	1 000 \$

Association Sportive pour l'Engagement Communautaire et la Diversité (ASECD)	Coupe d'Afrique des Nations Gatineau-Ottawa (CAN GATO 2025)	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	200 \$
Association des résidents du Plateau	Soirée VIP à la bibliothèque	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	385 \$
L'Avant-première	Le projet-Les Rendez-vous probables présentant les collaborations inhabituelles entre les arts de la rue ou la danse et la musique électronique	Madame Isabelle N. Miron	De l'Orée-du-Parc (9)	4 000 \$
Coopérative Habitation Marie-Crevier	Fête des voisin 2025	Monsieur Daniel Champagne	Du Versant (14)	2 500 \$
École Côte-du-Nord	Fête des finissants – Élèves de 6 ^e année	Madame Isabelle N. Miron	De l'Orée-du-Parc (9)	1 400 \$
L'Artishow	Pérenniser les productions communautaires de théâtre musical en français en Outaouais	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Communauté Togolaise de Gatineau	Activité festive communautaire	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Fédération de basketball du Québec	Jeux du Québec à Trois-Rivières	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Festival l'Outaouais en fête	Édition 2025	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	500 \$
La Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	50 ^e anniversaire de la CORPO	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	300 \$
46e groupe scout des draveurs	Camp d'été 2025	Monsieur Louis Sabourin	De Limbour (10)	250 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi des subventions ci-haut mentionnées;

- le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
1 000 \$	Artisanat	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de l'Orée-du-Parc (9)
10 000 \$	Mission culturelle au sein du Parc de l’Imaginaire	10047.01	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District d’Aylmer (1)
500 \$	Artisanat	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
300 \$	Spectacle DUTARAME	10047.05	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Mitigomijokan (5)
300 \$	BBQ du 49 Mutchmore 2025	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
1 500 \$	Assurer la continuité et le développement des points de services de proximité auprès des résidents les plus vulnérables du secteur.	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull–Wright (7)
452,94 \$	Projet d’achat de bac à jouer et jouets	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Deschênes (3)
1 000 \$	50 ^e anniversaire de la CORPO	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de l'Orée-du-Parc (9)
200 \$	Association Sportive pour l'Engagement Communautaire et la Diversité (ASECD)	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
385 \$	Association des résidents du Plateau	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
4 000 \$	L'Avant-première	10047. 09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de l'Orée-du-Parc (9)
2 500 \$	Coopérative Habitation Marie-Crevier	10047.14	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Versant (14)
1 400 \$	École Côte-du-Nord	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de l'Orée-du-Parc (9)
250 \$	L'Artishow	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Communauté Togolaise de Gatineau	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Fédération de basketball du Québec	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
500 \$	Festival l'Outaouais en	10047.03	Aménagement, Subventions et

	fête		articles promotionnels – District du Plateau (4)
300 \$	La Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	46e groupe scout des draveurs	10047.10	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Limbour (10)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-447

OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 4 650 \$ POUR LE CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035)

CONSIDÉRANT QUE Le Carrefour de la Miséricorde, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour l’organisation du Souper Homards 2025;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ce projet à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organisme	Événement financé	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Gilles Chagnon	De Lucerne (2)	100 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Madame Anik Des Marais	De Mitigomijokan (5)	200 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Jocelyn Blondin	Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (6)	300 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Steve Moran	De Hull-Wright (7)	250 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	250 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Madame Isabelle N Miron	De l’Orée-du-Parc (9)	300 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Louis Sabourin	De Limbour (10)	300 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	De Touraine (11)	250 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	250 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Daniel Champagne	Du Versant (14)	300 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Madame Alicia Lacasse-Brunet	De Bellevue (15)	400 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Jean Lessard	De la Rivière-Blanche (17)	1 500 \$
Carrefour de la Miséricorde	Souper Homards 2025	Monsieur Mario Aubé	De Masson-Angers (18)	250 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi de la subvention ci-haut mentionnée;
- le trésorier à émettre un chèque de 4 650 \$ à l’ordre du Carrefour de la Miséricorde, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montants	Organisme	Sous-projets	Description des sous-projet
100 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.02	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Lucerne (2)
200 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.05	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Mitigomijokan (5)
300 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.06	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (6)
250 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Hull-Wright (7)
250 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Parc-de-la-Montagne (8)
300 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de l’Orée-du-Parc (9)
300 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.10	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Limbour (10)
250 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Touraine (11)
250 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe-Gatineau (12)
300 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.14	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Versant (14)
400 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Bellevue (15)
1 500 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de la Rivière-Blanche (17)
250 \$	Carrefour de la Miséricorde	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Masson-Angers (18)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-448

SOUMISSION 2025 SP 029 - ACHAT, INSTALLATION ET CONFIGURATION D'ÉQUIPEMENT POUR LE SYSTÈME DE SAUVEGARDE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions P.C.D inc., 5929, Transcanadienne, suite 150, Montréal, Québec, H4T 1Z6, pour l’achat, l’installation et la configuration d’équipement pour le système de sauvegarde, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif incluant les options, de 583 073,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 25 mars 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
0613.20059.20059.10.63410				TI - FDI - Maintien des infrastructures	583 073,42 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-449

SUBVENTION DE 150 \$ POUR LA COOPÉRATIVE D'HABITATION MARIE CREVIER - FÊTE DES VOISINS DU 14 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la coopérative d’habitation Marie Crevier, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la Fête des voisins;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 150 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi des subventions ci-haut mentionnées;
- le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l’ordre de la coopérative d’habitation Marie Crevier, 541, rue Burns, Gatineau, J8P 6J5, à titre de soutien financier pour la Fête des voisins.

Les fonds à cette fin seront pris au sous-projet 10058.01 – Mairie - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-450

SUBVENTION DE 100 \$ POUR LE GROUPE DE DANSE IGITEGO - SPECTACLE DUTARAME

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de danse IGITEGO, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour le spectacle DUTARAME;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 100 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi de la subvention ci-haut mentionnée;
- le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l’ordre Groupe de danse IGITEGO, 79, rue Jean-De La Fontaine, Gatineau, Québec, J9J 2P5, à titre de soutien financier pour le spectacle DUTARAME.

Les fonds à cette fin seront pris au sous-projet 10058.01 – Mairie - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-451

SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE 40 JOURS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 116239

CONSIDÉRANT les conclusions de l’enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits analysés ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en la matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l’enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans traitement de 40 jours de travail à l'employé numéro 116239.

Adoptée

CE-2025-452

AUTORISATION DE DÉPENSER CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU QUANTUM DE VACANCES DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Recueil des conditions de travail des employés-cadres prévoit, à son article I), que l'expérience pertinente accumulée dans un ou plusieurs emplois à l'extérieur de la Ville pourrait être prise en considération lors de l'embauche d'un nouvel employé-cadre;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité de modifier la pratique interne actuelle à cet égard à des fins d'attraction et de rétention du personnel expérimenté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, le changement de pratique occasionne un coût supérieur à 250 000\$ et doit donc être soumis au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la dépense supplémentaire estimée pour l'année 2025 de 500 000 \$ générée par le changement de pratique relatif à la détermination du quantum de vacances annuelles accordées à l'embauche d'un nouvel employé-cadre, et ce, rétroactivement aux fins du crédit versé au 1^{er} mai 2025 pour les employés-cadres à l'emploi de la Ville de Gatineau à la date d'adoption de la présente, ceci à même la masse salariale vacante de l'année 2025;
- le trésorier à prévoir au budget 2026 un ajout de 750 000 \$ pour couvrir ce passif potentiel annuel;
- le trésorier à effectuer les écritures comptables appropriées.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2025.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif